

N<sup>o</sup> 124. — ARRÊTÉ autorisant l'émission, par le Trésor, de bons de caisse, pour une valeur de 3,000 condors du Chili équivalente à une somme de 150,000 francs.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la demande des négociants inscrits à la première classe des patentes, tendant à obtenir le maintien, avec leur valeur nominale, des pièces d'or du Chili, de 10 ou de 5 pesos, appelées *condors*, actuellement existant dans la colonie ;

Considérant que toute mesure qui aurait pour but de retirer immédiatement à ces pièces le cours dont elles jouissent depuis de longues années, aurait en même temps pour effet une perte pour le commerce, les petits propriétaires et les indigènes détenteurs de cette monnaie qu'ils ont jusqu'ici donnée ou reçue avec confiance ;

Mais que, d'un autre côté, la surhausse dont jouissent les *condors* en sollicite de plus en plus l'importation dans le pays, d'où ils finiraient par faire disparaître la monnaie nationale ;

Voulant remédier autant qu'il est possible à une situation qui tend à paralyser toutes les transactions, et concilier les intérêts privés avec ceux de la colonie, sans engager l'avenir ;

En vertu de l'ordonnance du 28 avril 1843 et du décret du 14 janvier 1860 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Il sera émis par le Trésor, sous notre signature et celles de l'Ordonnateur et du Trésorier-payeur, des bons pour une valeur de trois mille condors de dix pesos, soit cent cinquante mille francs. Ces bons seront divisés en coupures de dix, cinq, deux, un et un demi condors de dix pesos,

	FR.
20 bons pour dix condors.....	10,000
100 bons pour cinq condors.....	25,000
500 bons pour deux condors.....	50,000
1,000 bons pour un condor.....	50,000
600 bons pour un demi-condor.....	15,000
2,220	150,000

Ils seront mis en circulation au fur et à mesure que rentreront au Trésor les *condors* existant dans la colonie, contre lesquels ils seront échangés, et qui seront déposés dans la caisse à trois clefs, pour servir à la représentation métallique de l'émission.